

Conditions particulières de vente et de livraison pour les produits logiciels / Freeware

I. Domaine d'application et dispositions complémentaires

Nos Conditions Générales de Vente et de Livraison forment la base du contrat conclu entre nous et le client. Les Conditions Particulières de Vente et de Livraison pour les produits logiciels / Freeware ci-après complètent nos Conditions Générales de Vente et de Livraison et prévalent en cas de différences. Nous n'acceptons aucune condition divergente du client. Les dispositions particulières selon l'article VIII sont applicables pour la fourniture de freeware. Si les conditions prévoient la forme écrite, cette dernière est systématiquement garantie aussi en cas de transmission par télécommunication (E-Mail, fax).

II. Objet du contrat

1. L'objet du contrat est la transmission de produits logiciels. Outre les droits de jouissance du logiciel, le client reçoit une copie du logiciel, y compris la documentation (description du logiciel, documentation du programme et documentation pour l'utilisateur).
2. Le client n'a aucun droit à la transmission des codes du programme et des codes sources.
3. Toute convention, clause accessoire et modification doivent se faire par écrit pour bénéficier de leur plein effet.

III. Octroi des droits d'utilisation, revente

1. Dans le cadre des dispositions contractuelles, le client jouit du droit perpétuel mais non exclusif de reproduire le logiciel en vue de l'utiliser sur un ordinateur. L'autorisation s'applique indépendamment du fait que l'ordinateur soit un dispositif physique ou virtuel. Dans la mesure où le logiciel est intégré dans l'une des machines que nous avons livrées, le droit d'utilisation se limite à la machine en question.
2. Les actions de reproduction autorisées comprennent l'installation sur un support de données de l'ordinateur (si nécessaire), ainsi que le transfert, répété au besoin, du logiciel en tout ou en partie de ce support de données dans la mémoire principale et ensuite dans l'unité centrale et la carte graphique de l'ordinateur dans le respect des dispositions énoncées à l'article III.1.
3. Le client n'est pas autorisé à utiliser le logiciel en tant que logiciel serveur pour une utilisation par plusieurs ordinateurs et/ou à le rendre accessible à des tiers.
4. Le client a le droit de faire une copie de sauvegarde si cela est nécessaire pour garantir une utilisation future. La copie de sauvegarde doit être identifiée comme telle.

5. Le client n'est pas autorisé à désassembler ou à réassembler le logiciel ("reverse engineering"). Le client n'est pas autorisé à décompiler le logiciel sans notre consentement, sauf si ce consentement n'est pas requis par la loi.
6. Le client a le droit de céder le logiciel à un tiers à condition que le tiers acquéreur reconnaisse expressément que les présentes conditions générales restent d'application à son égard. En outre, le cas échéant, le client est tenu de remettre au nouvel utilisateur la totalité des copies du logiciel et de la documentation, y compris les copies de sauvegarde existantes, ou, à défaut, de détruire toutes les copies non transmises. Le droit du client d'utiliser le logiciel prend fin en cas de revente. Le client est, en cas de revente du logiciel, dans l'obligation de nous communiquer par écrit le nom et l'adresse complète de l'acquéreur.
7. Sur demande et dans la mesure où il y a un intérêt justifié à le faire, le client doit nous permettre ou permettre à un tiers mandaté par nous de vérifier si l'utilisation du logiciel se fait effectivement dans le cadre des droits accordés conformément aux présentes conditions de vente. En cas de pareille vérification, le client prêtera son concours de la manière la plus efficace possible.

IV. Installation

Nous nous réservons le droit soit de remettre le logiciel sous une forme prête à être installée avec les instructions complètes d'installation soit d'installer le logiciel nous-mêmes. Au dernier cas le client met à disposition le temps-machine nécessaire et le personnel de service du système pour la durée de l'installation.

V. Exclusion de responsabilité et obligation de sauvegarde des données

1. Indépendamment des dispositions relatives à la responsabilité énoncées à l'article IX de nos Conditions Générales de Vente et de Livraison également applicables, le client est tenu de procéder à une sauvegarde effective des données informatiques actuelles avant l'installation. Par ailleurs, après l'installation, le client doit s'assurer de sauvegarder régulièrement les données informatiques.
2. La sauvegarde des données informatiques doit également être effectuée avant l'installation d'autres logiciels et avant l'exécution de travaux d'entretien. Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages provoqués par l'absence d'une sauvegarde utilisable des données informatiques.
3. La responsabilité en cas de pertes des données informatiques se limite à la restitution des frais typiques de remise en état qui se seraient également produits en cas de sauvegarde des données informatiques si la perte de données n'est pas due à une volonté intentionnelle ou à une négligence grossière de notre part.

4. Toute prétention selon la loi allemande sur la responsabilité du produit reste inchangée.

VI. Garantie/Responsabilité pour défaut

1. Nous attirons l'attention sur le fait qu'en l'état de la technique, il n'est pas possible d'élaborer un logiciel qui fonctionne sans défaut en combinaison avec d'autres logiciels. Nous ne garantissons donc pas que le logiciel répondra aux attentes, aux exigences et aux objectifs de l'acheteur ou qu'il fonctionnera avec certains autres logiciels ou certains matériels, sauf accord contraire.
2. Les données techniques, les spécifications et les informations sur les performances figurant dans les déclarations publiques, en particulier dans le matériel publicitaire, ne constituent pas des informations des caractéristiques. La fonctionnalité du logiciel correspond essentiellement à la description figurant dans la documentation et aux accords complémentaires conclus à cet égard. Les droits à réclamation pour vices matériels sont exclus en cas d'écart négligeable de des caractéristiques convenues ou supposées et en cas de diminution négligeable de l'utilité de la marchandise. En cas de livraison de mises à jour, de mises à niveau et de nouvelles versions, les réclamations pour vices sont limitées aux innovations propres à la mise à jour, à la mise à niveau ou à la nouvelle version par rapport à l'état de la version précédente.
3. Le client est tenu de mettre à notre disposition immédiatement après avis du vice/défaut une documentation écrite aussi exhaustive que possible faisant ressortir comment le vice/défaut se manifeste et quelles en sont les répercussions.
4. Le client perd le bénéfice de la garantie pour vices au cas où il modifierait lui-même ou ferait modifier par des tiers le logiciel ou des parties du logiciel sans notre accord, à moins que ces modifications n'aient eu aucune influence sur l'apparition du défaut. Il en est de même pour tout défaut résultant de l'installation effectuée par le client.
5. Pour le reste, l'article III de nos Conditions Générales de Vente et de Livraison reste inchangée.

VII. Droits de propriété intellectuelle, confidentialité

1. Sauf stipulation contraire, les droits d'auteur, les droits de propriété intellectuelle et droits divers sur le logiciel, les descriptions et le savoir-faire demeurent notre propriété. Le client est dans l'obligation de s'abstenir de tout fait portant atteinte à nos droits. Le client prendra toutes les mesures nécessaires pour que ces droits ne puissent pas être lésés par des tiers.
2. Le client traitera confidentiellement toute information qui n'est pas généralement accessible (p.ex. secrets de fabrication, savoir-faire) et à laquelle il accède dans le cadre de l'exécution du contrat. Le client prendra toutes les mesures nécessaires empêchant des tiers d'en prendre connaissance et de les exploiter, sauf permis-

sion expresse de notre part. Les stipulations ci-dessus demeurent applicables même après cessation des relations contractuelles.

VIII. Particularités du Freeware

1. Par Freeware, nous entendons logiciel non commercial mis à disposition pour une utilisation à titre gracieux et en dehors de tout contexte de vente de système (p.ex. don en sus).
2. Nous n'assumons aucune garantie pour le Freeware ni aucune responsabilité en matière de malfaçons et vices de droit, surtout pas sur l'exactitude, l'exemption de vice, l'intégralité et l'utilité pratique des informations. Toute garantie est exclue pour les dommages résultant de l'utilisation du Freeware, dans la mesure où notre responsabilité n'est pas engagée de plein droit pour fait intentionnel ou négligence grave ou en cas d'atteinte à la vie, à l'intégralité corporelle et à la santé.
3. Nous nous réservons également pour le Freeware la totalité des droits d'auteur, des droits de propriété intellectuelle et tout autre droit selon l'article VII, premier alinéa des présentes conditions générales.

IX. Mises à jour/mises à niveau

Les dispositions précédentes s'appliquent de manière correspondante aux mises à jour et mises à niveau de produits logiciels.